

REGISTRE N°43 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de L'HERBERGEMENT sur convocation en date du cinq janvier, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame la Maire Anne BOISTEAU-PAYEN.

Étaient présents : Anne BOISTEAU-PAYEN, Bernard DENIS, Anne-Marie JOUSSEAUME, Bernard LOUINEAU, Claudine GUENEAU, Frédéric DA CRUZ, Serge FOURNIER, Chrystelle ROUSSEAU, Gaëtan BLAIN, Jean-Michel SOULARD, Olivier GUYON, Thierry JOLLET, Hélène LABAT, Stéphanie HONORÉ, Fanny DELHOMMEAU, Élise VRIGNAUD, Anaïs PERENNEC.

Absents Excusés : Xavier DE FRESLON qui a donné pouvoir à Anne BOISTEAU-PAYEN, Marielle FILLON qui a donné pouvoir à Anne-Marie JOUSSEAUME, Valérie BERNARD qui a donné pouvoir à Olivier GUYON, Laurent GESNEL qui a donné pouvoir à Bernard LOUINEAU, Nicolas DENIS, Élodie TALHOUARN-ARNAUD.

Secrétaire de séance : Chrystelle ROUSSEAU est nommée Secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

Le Procès-Verbal de la séance du 8 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

VOIRIE ET RÉSEAUX

Pour Information du Conseil Municipal : sujets en cours au sein de la Commission

Bernard LOUINEAU fait un premier bilan du nouvel aménagement dans la rue principale rue du Maréchal de Lattre de Tassigny / rue Georges Clemenceau. Il rappelle que l'effet recherché par cet aménagement est de diminuer le confort de conduite apporté par une longue ligne droite et une bonne visibilité, ceci afin de diminuer la vitesse.

Des pistes d'améliorations sont évoquées : changement de couleur des bornes de balisage (actuellement de couleur blanche, sur des lignes blanches) ; traçage d'une bande d'arrêt en pointillé en amont de l'écluse afin que les véhicules puissent avoir suffisamment de recul pour permettre le passage d'un poids lourd ou d'un car.

Pour la zone 30, Bernard LOUINEAU évoque le projet de créer un gabarit de panneau « Zone 30 » à peindre au sol afin de permettre une meilleure signalisation. La question de la matérialisation des passages piétons « en relief » est évoquée. Toutes ces propositions seront travaillées en commission Voirie.

URBANISME ET LOTISSEMENTS

Délibération du Conseil Municipal n°202301-001 : Désignation d'un membre du Conseil Municipal pour la délivrance d'une autorisation d'urbanisme

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'elle a, à titre personnel, déposé une demande de permis de construire.

Or l'article L. 422-7 du code de l'urbanisme prévoit que dans l'hypothèse où le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal doit par délibération, désigner un de ses membres comme signataire de l'arrêté du permis de construire.

Madame la Maire propose donc au Conseil Municipal de désigner un Conseiller pour la signature de l'arrêté concernant le permis de construire n° PC 85108 22 H 0035.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, étant précisé que Madame la Maire n'a pas pris part au vote,

DÉCIDE de désigner Monsieur Thierry JOLLET pour la signature de l'arrêté concernant le permis de construire n° PC 85108 22 H 0035

CHARGE Madame la Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

Visa de la Préfecture de la Vendée en date du 07/02/2023

ENFANCE JEUNESSE ET AFFAIRES SCOLAIRES

Pour Information du Conseil Municipal : sujets en cours au sein de la Commission

Anne-Marie JOUSSEAUME informe le Conseil Municipal de la **validation du nouveau PEdT (Projet Éducatif Territorial)** pour la période 2022-2025 par les Services de la DSDEN. Ce nouveau PEdT intègre le public « Jeunesse », à savoir les 11 – 17 ans. Cette validation du PEdT permet à l'association ACTI'MÔMES de renouveler sa demande de labellisation « Plan Mercredi ». Le document complet et validé, élaboré grâce aux différentes contributions des associations lors des 3 réunions de préparation, a été adressé à tous les membres de la Commission Enfance, Jeunesse et Affaires scolaires. Durant la période 2022-2025, l'ensemble des associations feront vivre ce document.

Concernant le Conseil Municipal Enfants, Anne-Marie JOUSSEAUME fait le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue vendredi dernier durant laquelle les enfants ont réfléchi à différents projets pour 2023 : rencontres inter-Conseil Municipal Enfants, mise en place du passeport pour le civisme avec un travail avec les Communes qui l'ont déjà mis en place.

ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE ET MOBILITÉS

Pour Information du Conseil Municipal : sujets en cours au sein de la Commission

En l'absence de Laurent GESNEL, Madame la Maire et Bernard LOUINEAU informent le Conseil Municipal des différents sujets travaillés en Commission intercommunale concernant l'évolution de la redevance pour les ordures ménagères.

Désormais, le montant du forfait est différent entre les ménages et les professionnels.

La Commission intercommunale réfléchit également au biodéchets, ainsi qu'au dispositif des Sacs jaunes numérotés, afin de lutter contre les dépôts non conformes et les dépôts sauvages.

COMMUNICATION

Pour Information du Conseil Municipal : sujets en cours au sein de la Commission

Jean-Michel SOULARD rappelle au Conseil Municipal la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants le dimanche 15 janvier 2023 à 10h30 à la Salle Aquarelle, suivie de la 1^{ère} cérémonie des vœux de Madame la Maire à 11h30.

Pour les nouveaux habitants, un temps d'accueil animé par Arthur BOVANI de l'association HeRDenVie est prévu autour d'une carte de la Commune pour permettre aux personnes de se localiser.

Il rappelle également aux Élus qu'un temps convivial avec l'ensemble du personnel communal est prévu le vendredi 20 janvier à 18h30 pour les vœux au Personnel et pour la remise de la médaille communale du travail (20 ans) à 3 Agents.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Délibération du Conseil Municipal n°202301-002 : mise à disposition de personnel communal auprès de Terres de Montaigu (bâtiments intercommunaux)

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence Économie relève de la Communauté d'Agglomération Terres de Montaigu et comprend l'entretien de certains bâtiments sur la Commune de L'HERBERGEMENT (pépinière d'entreprise située rue de la Vigne Rouge).

Afin de répondre aux demandes des usagers de ces équipements intercommunaux, Madame la Maire expose qu'il est nécessaire de permettre l'intervention du personnel communal, présent sur place. Dans un souci de bonne organisation des différents services, il convient de préciser les modalités de ces interventions par la signature d'une convention qui prévoit la mise à disposition des services communaux en cas d'intervention technique sur les bâtiments intercommunaux n'ayant pas de référent sur site. Cette convention définit le remboursement par la Communauté d'Agglomération du montant des charges de fonctionnement liées à la mise à disposition des agents techniques.

Vu les dispositions de l'article D5211-16 du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

Vu le projet de convention de mise à disposition des services communaux en cas d'intervention technique sur les bâtiments intercommunaux n'ayant pas de référent sur le site,

Vu la saisine du Comité Technique,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le contenu de la convention de mise à disposition au profit de Terres de Montaigu, Communauté d'Agglomération, des services techniques communaux en cas d'intervention technique sur les bâtiments intercommunaux n'ayant pas de référent sur site ;

CHARGE Madame la Maire de signer la dite-convention et de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

Visa de la Préfecture de la Vendée en date du 07/02/2023

Délibération du Conseil Municipal n°202301-003 : mise à disposition de personnel communal auprès de Terres de Montaigu (zones économiques)

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence Économie relève de la Communauté d'Agglomération et comprend l'entretien des zones d'activités existantes ainsi que l'ensemble des voiries et espaces verts qui leur sont associés.

Afin de répondre aux demandes des usagers de ces équipements intercommunaux, Madame la Maire expose qu'il est nécessaire de permettre l'intervention du personnel communal, présent sur place. Dans un souci de bonne organisation des différents services, il convient de préciser les modalités de ces interventions par la signature d'une convention qui prévoit la mise à disposition des services communaux en cas d'intervention technique dans les zones d'activités économiques (hors bâtiments). Cette convention définit le remboursement par la Communauté d'Agglomération du montant des charges de fonctionnement liées à la mise à disposition des agents techniques.

Vu les dispositions de l'article D5211-16 du code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions de l'article L5211-4-1 II du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'Agglomération,

Vu le projet de convention de mise à disposition des services communaux nécessaires à l'exercice de la compétence « Développement économique : création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, d'activités touristique, portuaire et aéroportuaire » ;

Vu la saisine du Comité Technique ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le contenu de la convention de mise à disposition au profit de Terres de Montaigu Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière, des services techniques en fonction des besoins liés à l'exercice de la compétence « Développement économique : création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, d'activités, touristique, portuaire ou aéroportuaire » ;

CHARGE Madame la Maire à signer la dite-convention et de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

Visa de la Préfecture de la Vendée en date du 07/02/2023

Pour information du Conseil Municipal : Commission intercommunale Sécurité et accès des services au public

Bernard DENIS fait le compte-rendu de la Commission intercommunale Sécurité et accès des services au public qui s'est réunie le 1^{er} décembre et évoque la mise en place de la vidéoprotection sur la Commune: les 3 sites qui recevront une caméra de vidéoprotection sont rappelés: Place du marché, place de l'Église et rue Georges Clemenceau (rondpoint). Il informe également que les travaux pour accueillir l'espace de stockage sécurisé ont commencé. Pour rappel, le Service de la Police municipale intercommunale est constitué de 6 Agents et que chaque Commune bénéficie d'un policier référent.

FINANCES

Délibération du Conseil Municipal n°202301-004: Demande d'aide au titre de la DETR/DSIL pour 2023

Madame la Maire rappelle que l'État dispose de crédits pour aider les projets d'investissement au niveau local et qu'en fonction des axes d'intervention du projet présenté, il existe 2 enveloppes de crédits: la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et la D.S.I.L. (Dotation de Soutien à l'Investissement Local). Une concertation à l'échelon intercommunal est organisée pour définir la liste des opérations présentées sur le territoire, avant que les dossiers ne soient présentés en Préfecture.

Madame la Maire rappelle que la Commune n'a pas présenté de dossier au titre de la campagne 2022, les projets structurants identifiés n'étant pas assez avancés. Au titre de la campagne DETR / DSIL 2023, Madame la Maire propose au Conseil Municipal de présenter le projet de création du terrain de football synthétique, sur le site de la Vigne Rouge, **projet identifié au C.R.T.E** (Contrat de Relance et de Transition Écologique) signé avec Terres de Montaigu sous l'axe stratégique « *Construire les équipements nécessaires au bassin de vie* », dans la catégorie « *Accroissement d'équipements* ».

Le Bureau d'études de Terres de Montaigu dans le cadre de sa mission Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, a élaboré un Programme Technique Détaillé. Le coût total des travaux est estimé à 895 000 € HT - valeur janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE pour la création d'un terrain de football synthétique :

- soit une subvention de 50 % du montant des travaux **au titre de la D.E.T.R.** sous le volet Actions d'attractivité du territoire ;
- soit une subvention 50 % du montant des travaux **au titre de la D.S.I.L.** sous le volet Équipements liés à l'accroissement de population.

ADOPTE le plan de financement ci-après :

Création Terrain de football synthétique	815 000 € HT
Éclairage LED terrain de football synthétique	80 000 € HT
COÛT TOTAL	895 000 € HT
DSIL / DETR 2023 (taux 50 %)	447 500 € HT
Reste à charge communale	447 500 € HT

PRÉCISE l'échéancier prévisionnel sous réserve de l'accord définitif du Conseil Municipal pour ce projet :

- Finalisation de l'esquisse.....Février / Mars 2023
- DCE travaux et consultation des entreprises.....Juin 2023
- Choix de l'entreprise adjudicatrice et signature du marchéSeptembre 2023
- Travaux.....Avril 2024

CHARGE Madame la Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

Visa de la Préfecture de la Vendée en date du 30/01/2023

INSERTION SANTÉ AFFAIRES SOCIALES

Pour Information du Conseil Municipal : sujets en cours au sein de la Commission

Claudine GUÉNEAU informe le Conseil Municipal des actions et activités mises en place pour le Public Sénior : Jacinthe offerte à l'occasion des vœux, Après-midi Ciné une fois par mois, Après-midi jeux de société une fois par mois. Point de vigilance sur l'organisation des activités le mardi après-midi (activité tricot et atelier couture pour l'APH).

Enfin, Madame la Maire et Claudine GUÉNEAU offriront leurs vœux aux Résidents de l'EHPAD le vendredi 20 janvier.

DIVERS

Dates des prochaines Commissions Communales :

- Commission Animation, Vie associative, Sports et Culture le 23 janvier 2023 à 19h00
- Commission Environnement Cadre de vie et Mobilités le 23 janvier 2023 à 18h30
- Commission Insertion Affaires sociales et Santé le 25 janvier 2023 à 20h00
- Commission Enfance Jeunesse Affaires Scolaires le 26 janvier 2023 à 20h00
- Commission Finances le mardi 31 janvier 2023 à 19h00
- Commission Voirie Réseaux urbanisme le jeudi 02 février 2023 à 20h00
- Commission Communication le jeudi 19 janvier 2023 à 19h00
- Commission Bâtiments Communaux le samedi 18 février 2023 à 10h30.

**L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée
à 22 heures 15 minutes.**

**Madame la Maire
Anne BOISTEAU-PAYEN**

**La Secrétaire de séance
Christelle ROUSSEAU**



Membres présents	Signatures	Membres présents	Signatures
Anne BOISTEAU-PAYEN		Olivier GUYON	
Bernard DENIS		Valérie BERNARD	Pouvoir à Olivier GUYON
Anne-Marie JOUSSEAUME		Thierry JOLLET	
Bernard LOUINEAU		Laurent GESNEL	Pouvoir à Bernard LOUINEAU
Claudine GUÉNEAU		Hélène LABAT	
Frédéric DA CRUZ		Stéphanie HONORÉ	
Serge FOURNIER		Fanny DELHOMMEAU	
Xavier de FRESLON	Pouvoir à Anne BOISTEAU-PAYEN	Nicolas DENIS	Absent
Marielle FILLON	Pouvoir à AM JOUSSEAUME	Élodie TALHOUARN-ARNAUD	Absente
Chrystelle ROUSSEAU		Élise VRIGNAUD	
Gaëtan BLAIN		Anaïs PERENNEC	
Jean-Michel SOULARD			